

BULLETIN TECHNIQUE D'ALERTE

REPLACEMENT

DE LA POMPE À CARBURANT

SUR MOTEURS ROTAX® DE TYPE 912 (SÉRIE)

ASB-912-053

OBLIGATOIRE

Rappel des symboles :

Attention aux symboles suivants utilisés dans le présent document : ils mettent en évidence des informations particulières.

- ▲ DANGER : Identifie une instruction qui, si elle n'est pas suivie, peut causer des blessures graves, voire entraîner la mort.
- ATTENTION : Indique une instruction qui, si elle n'est pas suivie, peut provoquer de sévères dommages au moteur ou conduire à la suspension de la garantie.
- ◆ NOTA : Identifie une information pratique pour une meilleure utilisation.

1) Informations de planification

1.1) Moteurs concernés

Toutes les versions des types de moteurs suivants :

- 912 A du numéro de série 4 410,684 au numéro de série 4 410,727
- 912 F du numéro de série 4 412,913 au numéro de série 4 412,925
- 912 S du numéro de série 4 923,282 au numéro de série 4 923,461

toutes les pièces

- Pompe à carburant réf. 892230, 892232, 892540 (version standard) et réf. 892235, 892236, 892545 (version avec conduite flexible de carburant), qui était fournie en tant que pièce détachée.
- Sont aussi concernés tous les moteurs et réducteurs sur lesquels les pompes à carburant mentionnées ci-dessus ont été montées, en tant que pièces détachées, à l'occasion d'une réparation/révision générale durant la période de fourniture qui a commencé en janvier 2006.

- ◆ NOTA : Tous les moteurs et réducteurs déjà post-équipés des pompes à carburant réf. 892542 ou 892546 ne sont pas concernés.

1.2) ASB/SB/SI et SL concordants

Aucune

1.3) Motif

Etant donné la pression de carburant élevée, causée par une pression excessive devant la pompe à carburant mécanique (par exemple à cause d'une pompe à carburant électrique), un dysfonctionnement de l'alimentation en carburant peut survenir dans certains cas. Il se traduirait par une pression de carburant excessive, qui risquerait d'entraîner une défaillance du moteur et/ou une fuite de carburant très importante.

1.4) Objet

Remplacement des pompes à carburant réf. 892230, 892232, 892540 à 892542 et
Remplacement des pompes à carburant réf. 892235, 892236, 892545 à 892546 pour moteurs ROTAX® type 912 (série).

1.5) Conformité

- Avant le premier montage.
- Lors du prochain entretien si dans les 25 heures de service qui suivent, ou dans ces 25 heures.
- Au plus tard le 1^{er} juillet 2007.
- ▲ DANGER : Le remplacement doit être effectué sans tenir compte de la SB-912-050, « Vérification ou remplacement de la pompe à carburant réf.892230/892235 » !
Le non-respect de ces instructions peut causer des dommages au moteur, des blessures corporelles, voire entraîner la mort.

1.6) Approbation

Le contenu technique est approuvé conformément à la DOA n° EASA.21J.048.

1.7) Main-d'oeuvre

Estimation heures-homme :

Pose du moteur dans l'avion - - - les frais de main-d'oeuvre dépendant du temps requis pour la pose, aucune estimation n'est disponible auprès du constructeur de moteurs lui-même.

1.8) Données de masse

Changement de poids - - - aucun

Moment d'inertie - - - non affecté

1.9) Données de charge électrique

Aucun changement

1.10) Dossier logiciel pour la certification (Software accomplishment summary, SAS)

Aucun changement

1.11) Références

En plus de la présente information technique, consulter l'édition actuelle des documents suivants :

- Manuel d'utilisation (OM),
- Catalogue de pièces détachées (IPC),
- Manuel de maintenance (MM).

◆ **NOTA :** L'état des manuels peut être contrôlé dans le tableau des modifications du manuel. La 1^{re} colonne de ce tableau indique la révision. Comparer ce nombre à celui donné sur le site Web ROTAX : www.rotax-aircraft-engines.com. Les mises à jour et les révisions en vigueur peuvent être téléchargées gratuitement.

1.12) Autres publications concernées

La publication du présent Bulletin technique d'alerte rend obsolète les documentations suivantes. Celles-ci doivent donc impérativement être remplacées :

- SB-912-050 « Vérification ou remplacement de la pompe à carburant réf. 892230/892235 », édition en vigueur.

1.13) Interchangeabilité des pièces

Toutes les pièces ne pouvant être utilisées doivent être retournées FAB à un distributeur ROTAX® agréé ou à l'un de ses centres de service.

2) Informations relatives au matériel

2.1) Matériel - coût et disponibilité

Le prix et la disponibilité seront fournis sur demande par les distributeurs ROTAX® agréés ou leurs centres de service.

2.2) Renseignements complémentaires sur la société

Aucun

2.3) Matériel requis par moteur

Pièces requises :

N° fig.	Nouveau n° réf.	Qté/moteur	Désignation	Ancienne réf.	Application
	892542*	1	Pompe à carburant complète	892230/232/540	Circuit de carburant
	892546*	1	Pompe à carburant complète, avec conduite de carburant	892235/236/545	Circuit de carburant

* Dépend du type de moteur (voir IPC), le joint est compris dans la pompe à carburant complète.

2.4) Matériel requis par pièce de rechange

Aucun

2.5) Réusinage de pièces

Aucun

2.6) Lubrifiants/adhésifs/étanchéifiants/outils spéciaux - Prix et disponibilité

Aucun

3) Réalisation / Instructions

Réalisation

Toutes les mesures doivent être prises et confirmées par les personnes ou les établissements suivants :

- représentant de la navigabilité ROTAX® ,
- distributeurs ROTAX® ou leurs centres de service,
- personnes agréées par l'autorité aéronautique concernée.

▲ DANGER : Ne procéder à cette intervention que dans une zone non-fumeurs et à distance de toute flamme nue ou zone de production d'étincelles. Couper le contact et protéger le moteur contre tout fonctionnement intempestif. Protéger l'avion contre toute utilisation non autorisée. Débrancher la borne négative de la batterie de l'avion.

▲ DANGER : Risque de brûlures par ébouillantage ou par flamme ! Laisser suffisamment refroidir le moteur et utiliser un équipement de sécurité adapté lors de l'intervention.

▲ DANGER : Si la dépose d'un dispositif de verrouillage (attaches de verrouillage, fixations autobloquantes) s'avère nécessaire lors du démontage/remontage, celui-ci doit toujours être remplacé par un neuf.

◆ NOTA : Toute l'opération doit être réalisée conformément au Manuel de maintenance correspondant.

3.1) Instructions

3.1.1) Remplacement de la pompe à carburant

(voir fig. 1)

1. Déposer la pompe à carburant (1).
2. Remplacer le joint (2) par un joint neuf.

■ ATTENTION : Il convient d'utiliser le joint neuf fourni avec la pompe neuve, car celui-ci présente une épaisseur différente.

3. Poser la pompe à carburant. Couple de serrage : 15 Nm (133 in.lb).
4. Reposer la conduite de carburant.

3.1.2) Vérification et remplacement de la pompe à carburant électrique (auxiliaire)

Vérifier la pression de sortie et le débit de la pompe à carburant électrique (auxiliaire) comme indiqué dans le Manuel d'installation ROTAX en vigueur. Réparer ou remplacer toute pompe ne répondant pas aux exigences.

- Rétablir la configuration de fonctionnement originale de l'avion.
- Rebrancher la borne négative de la batterie de l'avion.

3.2) Essai

Effectuer un essai incluant un contrôle de l'allumage et de l'étanchéité.

3.3) Synthèse

Ces instructions (chapitre 3) doivent être exécutées conformément au chapitre 1.5.

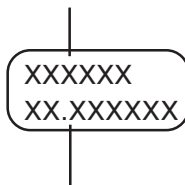
Valider la mise en œuvre du Bulletin technique d'alerte spécifié dans le journal de bord du moteur.

La traduction a été effectuée pour une meilleure compréhension - dans tous les cas, c'est le texte original allemand et les unités métriques (système SI) qui font autorité.

4) Annexe

Les illustrations suivantes fournissent des informations complémentaires :

N° de réf. (nombre à 6 chiffres)



N° de série (nombre à 6 ou 8 chiffres)

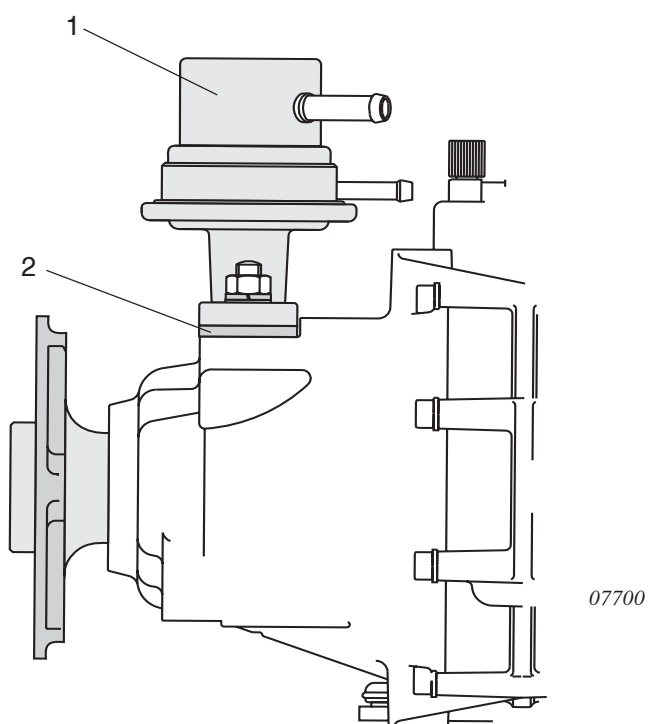


Fig. 1

- ◆ NOTA : Les illustrations du présent document montrent une conception type. Elles peuvent donc ne pas représenter le détail complet ou la forme exacte de pièces remplissant la même fonction ou une fonction similaire. Les vues éclatées ne sont **pas des plans techniques**. Elles sont fournies à titre de référence uniquement. Pour des détails spécifiques, consulter les documents actuels du type de moteur en question.